



Bulletin de paye pour retraite

Par **arlette labelette**, le **12/11/2014** à **16:24**

Bonjour,

Je suis en pleines démarches pour ma retraite et je n'ai plus les feuilles de paye de ma période de Prisunic a Ermont (95) où j'ai travaillé en tant qu'extra.

Comment pouvoir les recevoir afin de valider mes trimestres.

Cordialement

arlette labelette

Par **moisse**, le **13/11/2014** à **16:40**

Bonsoir,

Vous pouvez les demander à cet employeur.

Avec un peu de chances il aura gardé un double au delà des 5 années règlementaires.

Avec encore un peu de chance il acceptera d'aller fouiller dans les archives si elles existent toujours.

Je suppose que si vous recherchez ces bulletins, c'est parce qu'il y a une contestation de la CNAV quant à vos droits.

Attention donc à ne pas perdre inutilement votre temps et votre énergie, votre emploi "d'extra" ne permet pas forcément de valider des trimestres, fonction des amplitudes de travail et des gains reçus.

Ainsi par exemple pour la période entre 1972 et 2013, celle qui vous interesse je suppose, la validation d'un trimestre est établi sur des revenus minimum du montant du Smic horaire prévu pour chaque période au cours de laquelle vous avez travaillé, multiplié par 200 heures. En quelque sorte il faut avoir travaillé au moins 66 heures au SMIC chaque mois, soit environ 15h/semaine.